

COMMISSION « EXERCICE & PROMOTION DE LA PROFESSION »

Jusqu'à peu en arrière (quelques semaines avant les élections de mars 2011), on parlait plutôt d'exercice illégal, qu'il soit du fait de la non inscription d'un kiné au tableau ou d'un autre professionnel de santé ou non qui exercerait en situation illicite. Devant les difficultés croissantes à faire reconnaître l'exercice illégal du massage, par exemple, sauf à être dans le cadre d'une dérive sectaire ou sexuelle, il est apparu préférable de valoriser les différentes sortes d'exercice existant dans la profession. Pour autant, il peut y avoir un lien avec la commission « Tenue du tableau & Déontologie-Ethique » pour les masseurs-kinésithérapeutes encore non inscrits. Tout autre exercice illégal du à d'autres acteurs de santé ou non (APA, ergothérapeutes...) sera également du ressort de cette commission. Mais il sera également du domaine de cette commission de mettre en avant les valeurs positives des modes d'exercice de notre profession, notamment en lien avec les travaux au niveau de l'ARS, d'où l'intérêt de toujours travailler en coordonnant nos efforts au niveau de la région.

Il appartient également à cette commission de gérer en lien avec le secrétariat les demandes relatives aux enseignes et à l'insigne de la profession (logo). Pour plus de renseignements, il existe une documentation complète sur le site du CNOMK.

La commission est composée de :

1/ **Hervé MOSCA** : *Responsable* de la commission et par ailleurs membre des commissions « *Validation des Contrats Professionnels* » & « *Tenue du Tableau & Déontologie-Ethique* » en plus évidemment de la commission de *Conciliation*

2/ **Sylvie LECOMTE** : par ailleurs, membre de la commission « *Tenue du Tableau & Déontologie-Ethique* » en plus évidemment de la commission de *Conciliation*

3/ **Véronique VION** : *Secrétaire Adjointe* du CDOMK 38 et bien sûr membre de la commission de *Conciliation*

4/ **Jean-Paul DAVID** : par ailleurs membre évidemment de la commission de *Conciliation* mais aussi *Vice-Président du CNOMK*

5/ **Michel GUERIN** : par ailleurs évidemment membre de la commission de *Conciliation*

6/ **Roger HERRMANN** : *Vice-Président* pour le collège libéral du CDOMK 38 et par ailleurs membre de la commission « *Locaux* », mais aussi évidemment de la commission de *Conciliation*, même si est dans le même temps le *Président* actuel du CROMK Rhône-Alpes